



Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20250123-7-AR
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

MD

**DECISION PORTANT
SOLLICITATION D'UNE AIDE
FINANCIERE D'INVESTISSEMENT
AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions,

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière à l'investissement auprès du conseil régional.

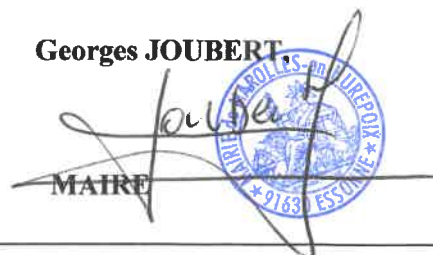
DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la **CREATION D'UN ÎLOT DE FRAICHEUR** au profit de l'école élémentaire Vivier.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 20 janvier 2025,

Georges JOUBERT


MAIRE

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr